

Affaire suivie par : Laurence FRANCESETTO

NÎMES, le 27/08/2021

Téléphone : 04 66 36 40 54

Courriel : pref-defense-protection-civile@gard.gouv.fr

La préfète du Gard

à

- Mesdames et Messieurs les maires du Gard
- Madame la Présidente du Conseil
Départemental
- Madame la Présidente du Conseil Régional
- Mesdames, Messieurs les Présidents
d'établissements publics de coopération
intercommunale
- Monsieur le Président de l'association des
maires du Gard
- Monsieur le Président de l'association des
maires ruraux du Gard

en communication pour information à :

Madame, Messieurs les sous-préfets d'arrondissement
Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Gard
Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique des Bouches du Rhône
Madame la directrice départementale de la sécurité publique du Vaucluse
Monsieur le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Gard
Monsieur le délégué militaire départemental
Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
Monsieur le délégué territorial de l'ARS
Mesdames et Messieurs les chefs de service de l'Etat
Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie
Monsieur le président de la chambre des métiers
Madame la Présidente de la chambre d'agriculture

Objet : Addendum à la posture Vigipirate – Posture Eté - Automne 2021 - Niveau « Sécurité renforcée – risque attentat »

Référence : - Courriers du SGDSN des 16 juin et 24 août 2021 relatifs à l'adaptation de la posture vigipirate « été – automne 2021 » et à son addendum
- Mon courrier du 17 juin 2021 relatif au maintien de la posture été-automne 2021

Le procès des attentats commis le 13 novembre 2015 sur le territoire national débute le 8 septembre 2021.

Dans cette perspective et en vue de réduire les vulnérabilités liées à ce procès très sensible dans un contexte de menace terroriste élevée et de persistance de la crise sanitaire, le Premier Ministre a décidé d'activer la mesure BAT 12-01 à compter du 1^{er} septembre 2021. Celle-ci consiste à **restreindre les activités aux abords des installations et bâtiments désignés**, en particulier les locaux relevant du Ministère de la Justice, les établissements

culturels (salles de spectacle, rassemblements festifs, locaux de presse), les lieux de culte ainsi que les commissariats et brigades de gendarmerie.

Sans changer le niveau de la posture vigipirate, cette mesure s'ajoute à celles transmises par courrier du 17 juin 2021 qui mettaient, pour mémoire, l'accent sur **la sécurité** :

- **dans les espaces commerciaux ainsi que dans les salons d'exposition, les foires,...** où l'affluence du public est forte et nécessite de maintenir une vigilance particulière en cette période de forte fréquentation liée aux achats scolaires et de reprise d'activité ;

- **dans les sites culturels et touristiques, y compris les parcs de loisirs** où vous avez dû inciter les exploitants situés sur le territoire de votre commune à réviser leurs procédures de sûreté et à réaliser des exercices afin que l'ensemble des salariés et notamment les travailleurs saisonniers (vendanges) bénéficient d'un niveau adapté à la menace terroriste ;

- **dans les transports publics de personnes** (plateforme aéroportuaire, gares, transports en commun) avec un renforcement des mesures de contrôle ;

- **dans les lieux de rassemblement, y compris les lieux de culte** où des échanges d'information entre les organisateurs et les services de l'État ont été établis préalablement à tout événement ;

- **dans les bâtiments publics** (services publics locaux, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités), avec une attention particulière sur les établissements de santé, médico-sociaux, ainsi que sur les sites de production, de stockage et de distribution des produits de santé et les lieux de vaccination qui ont été la cible de dégradations .

En votre qualité d'autorité de police sur votre commune, je vous remercie de veiller au respect des consignes de sécurité et de sûreté rappelées supra et de mobiliser pleinement votre police municipale, si vous en disposez, afin que les abords des bâtiments et festivités en tout genre soient dégagés de tout véhicule, publics...

Mes services restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien cordialement,

La Préfète
Pour la Préfète,
le secrétaire général

Frédéric LOISEAU